

# ANNEXE 1

## LISTE, LIEUX, JOURS ET HORAIRES DES MARCHES DE PLEIN AIR DE SAINT PIERRE

### Marché forain du samedi :

Période hivernale :

Les différents horaires autorisés sur le marché du 1 avril au 30 septembre sont les suivants :

	HORAIRE D'ARRIVÉES	PLACEMENT DES ABONNÉS	ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES	DÉBUT DE LA VENTE	ARRÊT DES VENTES	ÉVACUATION DES FORAINS
ALIMENTAIRES	À partir de 3h30	Jusqu'à 6h00	À partir de 6h15	5h00	12h00	13h00 MAXI
NON ALIMENTAIRES	À partir de 3h30	Jusqu'à 6h00	À partir de 6h15	5h00	12h00	13h00 MAXI

Période estivale :

Les différents horaires autorisés sur le marché du 1 octobre au 31 mars sont les suivants :

	HORAIRE D'ARRIVÉES	PLACEMENT DES ABONNÉS	ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES	DÉBUT DE LA VENTE	ARRÊT DES VENTES	ÉVACUATION DES FORAINS
ALIMENTAIRES	À partir de 3h30	Jusqu'à 5h30	À partir de 5h45	5h00	12h00	13h00 MAXI
NON ALIMENTAIRES	À partir de 3h30	Jusqu'à 5h30	À partir de 5h45	5h00	12h00	13h00 MAXI

Aucun véhicule n'est autorisé à circuler au sein du marché de 5h à 12h00 et jusqu'à 6h sur le boulevard coté montagne

### Marché aux fleurs :

Le marché aux fleurs hebdomadaire de Saint-Pierre a lieu tous les mercredis matin de 6h à 12h sur la place du marché couvert située rue François Isautier au niveau de la Gare Routière. Les forains devront quittés les lieux avant 12h30. Son fonctionnement est soumis au présent règlement intérieur.